

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 17 novembre 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09 novembre 2022

N° 22-11-07

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :
Subventions 2022

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Solange MORERE – Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI – Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Jean-Paul SOLEILHAC.

Mis en ligne, le
2 8 NOV. 2022
MAIRIE DE ST-GALMIER

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jacques DECHANDON à Mireille PAULET – Arlette PEREIRA à Philippe DENIS – Christian BECUWE à Daniel DUCROS – Marie-Hélène BRUNET à Serge GRANGE – Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE – Romain MONTELMARD à Aurélie DESBREE.

Membre absent : 0.

OBJET DE LA DELIBERATION :

SUBVENTIONS 2022

Madame Geneviève NIGAY, adjointe au Maire, rapporte qu'il s'agit d'une demande de subvention au titre de la promotion animation.

Le 6 juin dernier, l'harmonie Not'en bulles et l'école de musique et de danse ont organisé conjointement « la musique qui pétille ».

Le bilan de la manifestation a été présenté par les présidentes des deux associations, ce dernier se révèle déficitaire.

La commission finances, qui s'est réunie le 08 novembre dernier, a étudié la demande et afin de compenser partiellement le déficit, propose un montant de 3 000 €.

Ce montant sera versé à hauteur de 1 500 € à chacune des associations organisatrices.

Mireille PAULET, présidente d'association, ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à son association

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'allouer une subvention au titre de la promotion animation de 3 000 € versé à hauteur de 1 500 € à l'harmonie Not'en bulles ainsi que 1 500 € à l'école de musique et de danse
- **DIT** que la dépense sera inscrite au compte au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 17 novembre 2022.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



A blue ink signature of Gérard ALLANCHE, the Secretary of the Council Meeting.